

## RESPONSABILITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE L'IUGM

Le comité évalue chaque projet de recherche sur des sujets humains qui comporte l'une des caractéristiques suivantes :

- Le projet sera au moins partiellement réalisé à l'IUGM.
- Des sujets seront recrutés parmi les usagers de l'IUGM ou à partir des dossiers conservés par l'IUGM.
- Les promoteurs ou les chercheurs affirment ou laissent entendre une participation de l'IUGM.
- Les promoteurs ou les chercheurs affirment ou laissent entendre leur affiliation à l'IUGM.
- Le projet utilisera des ressources humaines, matérielles ou financières de l'IUGM.

La recherche sur des sujets humains comprend :

- Celle qui est réalisée avec des sujets humains aptes et inaptes
- Celle qui est réalisée avec des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus
- Celle qui est réalisée à partir de renseignements personnels contenus dans des dossiers.

Les chercheurs assujettis à ces responsabilités sont :

- Les **chercheurs** du CR IUGM
- Les **chercheurs invités** au CR IUGM
- Les **chercheurs de l'extérieur** du Centre désirant effectuer une recherche à l'IUGM
- Les **stagiaires post-doctoraux** du CR IUGM
- Les **étudiants inscrits** au CR IUGM
- Les **cliniciens de l'Institut** qui désirent effectuer un projet de recherche.